

HEBERGEMENT H2

ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Pour pouvoir bénéficier d'une chambre à deux couchages, la signature du présent engagement solidaire entre les représentants légaux des deux résidents est obligatoire.

Les locaux :

Type : ◇ chambre double couchage

Adresse : H2 Hébergement Aloysius BERTRAND
Ecole des Métiers DIJON METROPOLE CS 10080 21602 LONGVIC CEDEX

Le loueur :

Ecole des Métiers
DIJON METROPOLE

Le(s) résident(s) :

NOM Prénom :

NOM Prénom :

Les responsables de l'hébergement auront jusqu'au lundi de la semaine suivante à 17h pour vérifier la conformité de la chambre. En cas de manque d'entretien, de casse, de dégradations ou autre, les responsables légaux des deux résidents seront redevables auprès de l'Ecole des Métiers pour moitié du montant des prestations nécessaires pour la remise en état : entretien, désodorisation, réparations, rachat de matériel.....

Aucune chambre ne sera attribuée à titre définitif pour l'ensemble de l'année.

Le résident doit veiller à maintenir en l'état le logement qu'il occupe. A ce titre, il doit assurer l'entretien normal de la chambre occupée et de ses éléments d'équipement. A défaut, l'Ecole des Métiers peut retenir sur le dépôt de garantie les sommes correspondant aux entretiens locatifs qui n'ont pas été effectués par le résident.

Cet établissement est non-fumeur, le non-respect de cette règle entraînera la facturation de frais de désodorisation de la chambre.

L'Ecole des Métiers

Alain TOMCZAK

Directeur Ecole des Métiers

Le(s) représentant(s) légal(aux) du résident 1

Nom Prénom Représentant légal :.....

Signature(s) du(des) représentant(s) légal(aux)